

Voie pro : Blanquer accélère la casse !

Septembre 2020

Pour les lycéen·nes de la voie professionnelle scolaire, un tiers des élèves, la rentrée se fait sous le régime de la disette. La situation sanitaire que nous avons connue au printemps, et qui reste d'actualité, a pourtant bien démontré combien ce public était en difficulté. Au contraire, les choix ultralibéraux du gouvernement renforcent le tri social et la sélection. Il n'a absolument pas pris en compte la demande d'un plan d'urgence pour la voie pro adressé par l'intersyndicale nationale. Des moyens existent, il aurait suffi, de manière pragmatique, de mettre un terme à la « transformation de la voie professionnelle » et de réutiliser les heures de co-intervention et de chef-d'œuvre pour permettre de compenser les effets du confinement.

Alors qu'il était nécessaire de revoir autant les effectifs par classe que les grilles horaires en renforçant les enseignements disciplinaires ou encore d'alléger les programmes, aucun moyen digne de ce nom n'a été prévu en dehors d'une poignée d'heures supplémentaires allouées jusqu'en décembre. De toute évidence, ces HSE ne permettront pas de remédier aux difficultés accumulées depuis mars par nos élèves.

Depuis son arrivée, J.M. Blanquer mène une politique de démantèlement de la voie professionnelle sous statut scolaire en s'attaquant aux contenus de formation et aux qualifications. Sa « Transformation de la Voie Pro » présentée comme permettant d'atteindre l'excellence réduit considérablement

les possibilités de choix pour un public issu majoritairement des classes populaires. Pour les PLP, la charge et le temps de travail augmentent, les conditions de travail sont dégradées par les nouveaux dispositifs : chef-d'œuvre, co-intervention, CAP 1-2-3, mixité des publics, familles de métiers...

Il profite de la crise sanitaire pour accélérer la casse en faveur du développement de l'apprentissage. Le gouvernement persiste et renforce sa politique au service du patronat au prétexte de relancer l'économie et l'emploi des jeunes. Il débloque des milliards pour l'apprentissage. Les employeurs bénéficieront d'une prime à l'embauche pouvant aller jusqu'à 8000 euros pour un·e apprenti·e majeur·e. Plutôt qu'un énième plan de relance de l'apprentissage, cet argent aurait été utile pour développer le service public de formation professionnelle pour accueillir toutes les jeunes, améliorer les conditions de travail et permettre la réussite des élèves.

ÉLÈVES DE LA VOIE PRO
DERNIER·ES DE CORDEES...
PREMIER·ES SACRIFIÉ·ES !
C'EST ÇA VISER
L'EXCELLENCE ?



Un changement radical de politique est nécessaire. La CGT revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle. Il faut se mobiliser pour défendre l'enseignement professionnel scolaire public et obtenir enfin les moyens de nos ambitions pour les jeunes !

La CGT, c'est l'intérêt de la voie Pro et des PLP !

L'an II de la « Transformation de la voie professionnelle »

Les familles de métiers : la dé-spécialisation s'accélère

6 nouvelles familles de métiers sont mises en place pour cette rentrée 2020, et s'ajoutent aux 3 familles déjà mises en place à la rentrée 2019. Dans l'incapacité de fournir des référentiels opérationnels, le ministère demande aux équipes pédagogiques de réfléchir et sélectionner les compétences communes pour des diplômes parfois éloignés les uns des autres ! Les compétences à aborder en année de seconde sont dans certains cas totalement décalées par rapport à la progression suggérée par les référentiels d'activités professionnelles de chacun des Bacs pros concernés. On s'oriente clairement vers un casse-tête pédagogique, du « bricolage maison » et une dé-spécialisation toujours plus accrue des diplômes ! De plus, très peu d'établissements proposent l'ensemble des spécialités de la famille et pire, quelquefois elles n'existent pas au sein même de l'académie...

Le CAP 1, 2 ou 3 ans : un alourdissement de la charge de travail

La mise en œuvre du CAP 1, 2 ou 3 ans a été actée dans la circulaire n° 2020-002 du 15/01/2020. Elle est donc effective pour cette rentrée et s'accompagne d'un Vademecum « Adapter les parcours de formation des élèves en CAP 1,2 ou 3 ans ». Même si le CAP en 2 ans reste la norme, il est possible d'allonger ou de réduire cette durée de 1 an en fonction des profils des élèves qui font l'objet d'un positionnement, avec l'accord des équipes pédagogiques et des familles. C'est une des mesures phares du Plan Jeune du gouvernement. Elle permet d'étaler sur 2 ans, la 2^{ème} année de CAP, en réduisant à 18 heures avec 9 heures en groupe, l'emploi du temps des élèves identifié-es comme étant en grande difficulté. Cela va compliquer le travail des enseignant-es qui devront faire face au mixage des durées dans une même classe en plus de celui des publics (sous statut scolaire et sous apprentissage). Il est incontestable que la charge de travail s'alourdit pour les équipes pédagogiques. Sans moyen financier supplémentaire pour ce dispositif, le CAP 3 ans risque de se transformer en un redoublement qui ne dit pas son nom !

Fin du diplôme intermédiaire et disparition du BEP : le tri s'accroît !

Un décret toujours à paraître doit modifier les conditions de certification des candidat-es à l'examen du Bac pro. Dès cette année, les élèves de première Bac Pro ne passeront plus le diplôme intermédiaire. Il disparaît, remplacé par une attestation de compétences délivrée par le-la Recteur-trice. Les modalités de cette attestation, qui n'aura aucune valeur au niveau de l'insertion, doivent encore être définies par arrêté. La charge de travail ne s'en trouvera certainement pas allégée. On peut déjà le remarquer avec Pix et l'évaluation des compétences numériques.

Le BEP, diplôme de niveau 3, sera définitivement supprimé à l'issue de la session 2021 pour permettre aux élèves qui sont en cours de validation de le terminer.

Cette attaque contre les diplômes augmentera le risque de sortie sans qualification, réduisant encore les possibilités d'insertion de nos élèves.

Le Bac GA devient le Bac AGOrA... mais le plan social continue !

Le Bac Gestion Administration devient le Bac « Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (AGOrA) » avec un nouveau référentiel en blocs de compétences et une digitalisation de plus en plus forte. Le passeport professionnel à des fins certificatives et le pôle projet disparaissent. Le ministère tire partiellement le bilan de l'échec de la fusion des Bac Pro Secrétariat et Comptabilité et réintroduit des notions de comptabilité de base. Il est urgent que soient mises en place des formations pour les enseignant-es face à l'accroissement du numérique. Tout comme la mise en place de la famille GATL, le choix de l'acronyme AGOrA ne va pas faciliter l'identification des métiers concernés !

**PLAN SOCIAL EN GESTION
ADMINISTRATION
- 1500 POSTES**

BLANQUER, C'EST ÇA TON CHEF
D'OEUVRE ?



Des conditions de travail dégradées

L'accélération de l'austérité budgétaire depuis 2017 s'est traduite par des suppressions massives de postes dans le secondaire (plus de 6000 en 3 ans) alors que le nombre d'élèves a augmenté. En corrélation avec la mise en place de la « TVP », la voie professionnelle a payé un lourd tribut. Les postes ouverts au concours CAPLP ne cessent de diminuer : - 9% en 2019, - 6,6% en 2020. Aucune discipline n'est épargnée : - 23,1 % pour les Lettres-Anglais, - 15,4 % en Commerce vente. En Gestion-administration, le nombre de places a été presque divisé par 3 ! La conséquence directe de cette austérité est que beaucoup de classes sont regroupées et surchargées.



De plus, en CAP (EPC, CIP, ATMFC....) le profil des élèves a évolué rendant ces classes très hétérogènes : élèves en situation de handicap (pas toujours accompagné-es par des AESH), élèves primo-arrivant-es ou venant de SEGPA. La mixité des publics liée au développement de l'apprentissage y rajoute des difficultés pédagogiques et d'organisation du temps scolaire.

Au prétexte de la crise sanitaire, le ministre veut développer davantage le numérique et l'enseignement à distance. Le développement du télétravail pose de nombreuses questions en termes de temps de travail, d'équipement et de respect du droit à la déconnexion. Nous revendiquons un accord cadre, accompagné d'une prime d'équipement, qui fixerait des limites à cette activité qui doit rester exceptionnelle. Rien ne remplace le face à face pédagogique. Les dangers sont réels : négation de notre liberté pédagogique (PROFAN, évaluations...), moyens de différencier les collègues dans le cadre du PPCR (Open badges), externalisation vers le privé.

Dégradation des conditions de travail, mise en place d'une réforme utilitariste et dévastatrice, perte de sens de notre métier... réagissons !

Un statut des PLP attaqué

Pour masquer les suppressions de postes une deuxième HSA a été imposée à la rentrée 2019, au détriment de la création de postes ou de BMP pour nos collègues TZR ou non-titulaires. Certains services peuvent atteindre jusqu'à 10 HSA. À terme, il s'agit de briser le verrou des 18h hebdomadaires, obstacle au développement de l'apprentissage et à l'annualisation.

Par ailleurs, la réforme de la Fonction publique constitue une attaque sans précédent contre le statut général des fonctionnaires et le paritarisme. L'éviction des élu-es paritaires lors de la phase intra du mouvement des personnels n'a pas permis de corriger les erreurs de l'administration et d'améliorer la situation initiale des collègues. De nombreux·euses TZR et non-titulaires n'ont reçu aucune information du rectorat sur leur situation individuelle. L'arbitraire et l'opacité des décisions administratives sont maintenant la règle. Nous condamnons cette gestion discrétionnaire et totalement déshumanisée des personnels.

Des personnels précarisés

40% des enseignant-es des disciplines professionnelles sont des non-titulaires. Ils·elles font tous les jours la preuve de leur valeur et de leur utilité professionnelle, pourtant ils·elles sont rémunéré·es sur une grille indiciaire très basse et leur évolution de carrière est lente et aléatoire. Beaucoup ont un temps partiel subi et ne sont pas rémunérés durant les vacances. Il faut s'attaquer à cette précarité et titulariser, sans conditions de concours ou de nationalité, l'ensemble des contractuel·les.

Un plan d'urgence pour la voie professionnelle

La formation professionnelle initiale ne peut pas être tournée uniquement vers l'insertion professionnelle immédiate. Elle doit offrir, à égalité avec les autres voies, des possibilités de poursuite d'études ! Il faut restituer au service public les moyens supprimés par des années d'austérité pour lui permettre d'accueillir sous statut scolaire toutes les jeunes en demande d'une formation diplômante (notamment les apprentis qui seront en mal de contrat dès septembre) et leur garantir la réussite ainsi que des conditions de travail satisfaisantes.

Cela implique aussi :

- l'abandon de la co-intervention et le retour des enseignements disciplinaires. Les moyens existent (1h élève=2h prof) ;
- la suppression du chef-d'œuvre dont la première session est déjà lourdement compromise. C'est 6h en 1° et Terminale CAP, 2h en 1° Bac Pro !
- l'annulation des familles de métiers en 2nde ;
- des moyens pour dédoubler, notamment en 3 PM et Term. L'utilisation des heures d'AP pour l'enseignement disciplinaire. L'orientation doit rester l'apanage des PsyEN dont c'est le métier !
- la titularisation immédiate de toutes les contractuel·les sans conditions de concours ni de nationalité !

Dégel des salaires

Alors que notre pouvoir d'achat a baissé de plus de 14% depuis 2000, nous subissons un gel des salaires depuis 2010. Les promesses de revalorisation, le « Grenelle » de cette rentrée 2020, sont toujours en contrepartie d'une redéfinition de nos missions et de notre temps de travail et ne sont pas acceptables.

La CGT Educ'action exige des hausses de salaires via des refontes des grilles indiciaires et une augmentation de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des personnels du ministère quelle que soit leur catégorie.

Elle revendique en préalable, un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une augmentation de 400 € pour toutes et tous.



Pour contraindre ce gouvernement à d'autres choix !

La crise sanitaire a démontré combien les services publics et la Fonction publique sont essentiels notamment pour garantir à toutes et tous l'accès aux droits sociaux et aux soins. Rappelons au président de la République son discours du 13 avril dernier : « *les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal* ». Et en effet, dix ans de gel du point d'indice, ce n'est ni tolérable, ni juste. Une des urgences est bien la revalorisation conséquente des salaires et des carrières !

Il est urgent de se mobiliser pour défendre l'enseignement professionnel scolaire public et obtenir enfin les moyens de nos ambitions pour les jeunes !

L'intérêt de la voie pro et des PLP : la CGT !